

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 30 août 1875

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 4 p. (389r, 390r, 391v, 392r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 30 août 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48572>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 août 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Le préfet de l'Aisne a indiqué à Godin lors de la dernière session du conseil général qu'il n'était pour rien dans la transformation des écoles mixtes du Familistère en écoles séparées de garçons et de filles. Godin demande au préfet de constituer les écoles du Familistère en école libre sous la direction d'Alexandre Onésime Poëtte assisté d'adjoints ou d'adjointes pour chaque division de l'enfance, et que les écoles sont ainsi une seule institution. Godin explique qu'en raison de la division des âges dans les écoles, la mixité permet de placer les enfants du même âge sous la direction d'une même personne « souvent prise parmi les mères de famille les plus recommandables de la population », et qu'ainsi la surveillance ne fait pas défaut et les leçons sont les mêmes pour chaque classe. Godin ajoute qu'il a d'autant plus besoin de trouver une solution à la situation que madame Paquerot, qui avait fait la déclaration pour l'école des filles, est partie.

Notes Destinataire : le préfet de l'Aisne d'après l'index du registre de correspondance ; Étienne Jules Gigault de Crisenoy est nommé préfet de l'Aisne le 26 mai 1873 ; il occupa cette fonction jusqu'en 1876.

Mots-clés

[Éducation](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Conseil général de l'Aisne](#)
- [Paquerot, Marie Anastasie](#)
- [Poëtte, Alexandre Onésime](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 05/08/2025
